**CHARTE INFORMATIQUE**

1. **Rappel de la loi**

En matière de propriété intellectuelle : interdiction de copier, d'échanger et diffuser de la musique, des vidéos, des logiciels, des jeux vidéo, etc.… depuis le réseau de l'établissement. En matière de droits de la personne : interdiction d'utiliser le réseau informatique pour véhiculer des injures ou d'une manière générale porter atteinte à l'honneur et à la vie privée d'autrui (interdiction de diffuser de fausses informations concernant autrui et de divulguer des renseignements d'ordre personnel). En matière de crimes et délits : interdiction de visionner ou de diffuser des documents à caractère raciste, xénophobe, pédophile, pornographique ou incitant à toute forme d'actes illégaux (consommation de drogue, apologie de crime…). En application du principe de laïcité toute propagande politique ou religieuse est proscrite.

**2. Principe de fonctionnement du réseau d'établissement**

L’usage des moyens et systèmes informatiques est réservé aux activités pédagogiques encadrées. Chaque utilisateur se voit attribuer un compte qui correspond à un espace de travail sur le réseau. La connexion à ce compte se fait par une authentification à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe. Les identifiants (nom de connexion et mot de passe) sont personnels et confidentiels.

**3. Droits et devoirs de l'utilisateur**

Chaque utilisateur est responsable pour toute utilisation des ressources informatiques du Lycée faite à partir de son compte. En cas de perte ou de piratage des identifiants de connexion, il est impératif d'informer le responsable TICE. Chaque utilisateur doit enregistrer ses travaux dans l'espace disque qui lui est alloué sur le serveur. Chaque utilisateur doit respecter le quota disque (quantité de mémoire de stockage) qui lui est attribué. Toute intervention « technique » sur le matériel est interdite, les outils informatiques doivent être utilisés avec soin. Le téléchargement et l'installation de logiciels, de jeux, de fichiers de musique sont interdits. L'accès à l’Internet est réservé à un usage pédagogique et culturel. La consultation de sites portant atteinte à la dignité humaine est interdite et constitue une faute grave. Les jeux en ligne ou téléchargés, l'accès aux blogs sont interdits. L’accès à la messagerie personnelle ne peut se faire que dans le cadre d’une activité pédagogique encadrée. Toute tentative d'intrusion sur les serveurs et activités s’y rattachant constituent un délit, et peuvent entraîner des poursuites judicaires. Toute pratique commerciale (achat/vente/publicité) faite depuis le réseau du Lycée est interdite.

**4. Droits du Lycée**

Le Lycée se réserve le droit de vérifier les données stockées sur les serveurs et transitant sur le réseau afin de répondre à la réglementation sur la protection des mineurs. Le Lycée se réserve le droit d'effacer les fichiers qui prennent une place excessive sur le serveur ou qui dépassent le quota disque ainsi que ceux qui sont en infraction avec la présente charte. Malgré les sauvegardes réalisées, le Lycée ne peut pas être tenu responsable des dommages et pertes de données.

**5. Avertissement**

Chaque utilisateur étant clairement identifié, son activité sur le réseau peut être contrôlée. Le Lycée s'accorde le droit d'interdire, en partie ou en totalité, l'accès aux ressources informatiques à toute personne qui ne respecterait pas les règles de la charte.

**6. Sanctions**

En cas de non respect des règles citées ci-dessus, les sanctions suivantes peuvent être prises : Avertissement de l'utilisateur concerné. Suspension temporaire ou définitive de l’accès à l’Internet. Suspension temporaire ou définitive de l'accès à l'outil informatique. Sanctions disciplinaires (rapport, avertissements écrits, mesure d'exclusion….). Poursuites civiles et pénales en cas d'infractions aux dispositions légales.

**Charte informatique des usagers du lycée des Calanques**

J'ai lu et j’accepte la charte informatique du lycée (document à conserver par les parents) oui non

NOM, prénoms (parent/tuteur légal pour les mineurs)

Date et signature de l'élève : Date et signature des parents / représentant légal :

**+ SIGNATURE OBLIGATOIRE RECTO FICHE D’INSCRIPTION, DERNIER PARAGRAPHE**